

Séance du 27 Février 1948.

L'an mil neuf cent quarante-huit et le vingt-sept Février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Montigny régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean Grand.

Étaient présents : M. M. Bouche, Cam. Cicille G. Dufos, Adjoint, M. M. Soubielle, Dandine, Lagardelle, Orliac P. Babbé, Bartho J. Birabaut, Verduc H. Loo, Cruniot, Doumer, St. Blancat J. Lamolle, St. Paul Barone B. Jacost F. Pujau Léon.

M. Dasque secrétaire de Mairie est désigné comme secrétaire de séance. - Il donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour:

- 1° Lettre Maury, entrepreneur des œuvres.
- 2° Vieilles Halles (aménagement)
- 3° Canal des Hauts-Morts
- 4° Marché de la place aux moutons,
- 5° Cours de Franc cycliste 1948.
- 6° Demandes de sursois.
- 7° Terrain de Sarrine.
- 8° Lettre de M. Heurtault
- 9° Electrification de l'avenue de St. Laurent
- 10° Réfection du plancher de l'Eglise
- 11° Terrain des J. & G.
- 12° Bureaux appartenant sous la C. I.
- 13° Frais de fonction de Mairie pour 1947

Lettre Maury

Comme il l'a été déjà décidé à la précédente réunion M. Maury percevra à date du 1^{er} Janvier 1948, une somme de 5333^{fr} payable au titre de rémunération mensuelle pour travaux effectués... Dans sa lettre M. Maury réclame ce complément à date du 1^{er} Janvier 1948. - Si il ne lui a pas été mandati pour ce mois là, la seule raison est que le budget primitif 1948, sur lequel les crédits doivent être faits, n'est pas encore revenu approuvé de la sous-Préfecture. - Le mandatement des mois de Janvier & Février se fera dès que le budget sera entre nos mains.

Vieilles Halles

Le Président demande à ses Adjointes si bien voudraient faire l'exposé de leur point de vue personnel à la suite de la visite de M. De Noyers Architecte, Lundi dernier en compagnie de M. M. le Maire, les Adjointes et la Commission des Travaux sur l'emplacement des Halles.

Finalement, M. Dufos Adjoint pose les questions suivantes qui sont mises aux voix:

1^{ère} Question: Aménagement provisoire et immédiat de la place

pour une construction éventuelle que l'on mettra à l'étude :

Ont voté pour : M. M. Bouche, Lacoste, Truniot, Birabent, Dandieu, Barthe, Leo, Lagardelle, Fужau, Barone, Orliac P. Babbie, Soutille, Verdier, Dufos.

Abstenu : M^e. Grand Maire

2^{ème} Question : Aménagement définitif sans construction.

Ont voté pour : M. M. S^t. Blancat, Doumer, Lamolle, Cau. Ceille, S^t. Paul.

Abstenu : M^e. Grand, Maire.

L'aménagement provisoire et immédiat étant voté à la majorité (15 voix sur 20 votants et 1 abstention), il est convenu que le Maire écrira à l'Architecte pour lui demander de faire une "esquisse" et en lui signalant avec aménagement sans les ferres.

Le canal des Deux Mers

Le Maire expose au C. M. qu'il a reçu du Président Directeur Général de la S. E. & A. C. une demande de souscription afin que la commune apporte sa contribution à la "Société d'Economie Mixte" groupant les collectivités du Sud-Ouest et du Midi dans l'organisme chargé de terminer les études du projet du Canal des Deux Mers et d'obtenir du Gouvernement et du Parlement, la concession :

- 1^o Etant donné l'intérêt national et international de l'œuvre envisagée
- 2^o Que les recettes probables de l'exploitation résultant des études économiques du projet font apparaître l'œuvre parfaitement réalisable et rentable.

Le Maire propose à ses Collègues de souscrire six actions de 500^f chacune et d'adhérer à la S. E. & A. C.

La proposition est votée, à l'unanimité des Membres du Conseil.

Marché aux moutons

Dans une de ses dernières réunions, le Comité consultatif des C. J. A. A. a été d'avis de concentrer le plus possible tous les marchés et cela dans l'intérêt même des acheteurs et des vendeurs.

Plusieurs Conseillers font d'ailleurs remarquer que les transactions se font le plus souvent dans les écuries des restaurants de l'Avenue de la gare ; le nombre de bêtes amenées sur la place est relativement faible.

Quant au pesage, il se fait à la bascule de Jort & Solignan et non à Montjean. Les bouseillers du quartier font observer qu'il y a sur l'Avenue de Luchon, un certain nombre de commerçants (restaurateurs, épiciers etc.) payant des impôts assez onéreux qui vont être lésés si une compensation ne leur est pas accordée.

A cela, M. Cau. Ceille répond que l'intérêt général doit passer avant l'intérêt particulier et à l'appui de ses dires, il donne lecture du rapport établi avec son collègue M. Bouche, sur le marché de Lannemezan où ils se sont rendus dernièrement.

Il estiment que les moutons pourraient être amenés sur l'ancienne place aux vaches.

M. Fужau demande alors la parole et rappelle que nombreux sont les patentés payant des impôts et placés dans des rues ou quartiers où il ne leur

nient aucun marché. Il le confirme en signalant qu'il y a environ 20 ans. le marché très important des oies et canards tués, trois fois par an (dont la dernière est d'environ 3 mois) s'est tenu très longtemps Rue Saint-Barthélemy, dans laquelle il se trouve plusieurs commerçants alimentation, aubergistes, jardiniers, débit de boissons, etc). La Municipalité de l'époque estima devoir s'y placer à marché dans l'intérêt général sans toutefois donner de compensation et cependant tous ces commerçants acquittent leurs impôts comme par le passé...

Après une discussion assez animée, il est entendu qu'une commission de laquelle feront partie: M. M. Lacoste, Barthe, Orliac, Gujan, se rendra sur place pour étudier la question et elle soumettra son rapport à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Pour de France 1948

Le commissaire de cette course a écrit pour qu'on lui fasse connaître quel pourrait être l'effort financier qui leur permettrait de donner suite à sa réponse...

Le conseil décide de lui répondre que la ville pourrait accorder une subvention de 10000⁺ à laquelle s'ajouterait très certainement une somme égale et peut être supérieure provenant de dons des divers commerçants de la ville mais à la condition express que (quelque soit le côté où se tiennent la course) la commune soit traversée en totalité.

Demandes de sursis

Le Maire soumet ensuite à ses Collègues des demandes de sursis formées par des jeunes gens de la classe 1948 et qui désirent continuer leurs études: M. M. Soubis Roy et Eldone Robert, élèves de H^o année au Collège technique de Gourdan. Polignan et M. Pierre Charfreau élève de philosophie au Collège de St. Gaudens et propose de bien vouloir les accueillir attendu la bonne conduite et la tenue des jeunes gens et la situation des Parents... Le C. M. donne avis favorable à ces requêtes.

Terrain de Sarrieu

Il dit ensuite que la famille de Sarrieu, propriétaire du terrain occupé depuis plus de trente ans par des matériaux provenant de l'écroulement du mur du boulevard de Lassus, (terrain se trouvant dans le contre-bas et en bordure du mur) demande le règlement définitif et immédiat.

Par délibération du 6 Novembre 1948, M. Peyrignac Maire proposait à ses Collègues de demander à M. le Préfet l'autorisation de contracter un emprunt de 100000 francs au Crédit Foncier, dont:

Devis de travaux	85313
Déblaiement de la prairie	7000
Achat d'une bande de terrain le long de la prairie	7000 ⁺

Les frais de travaux ayant, à eux seuls, englobé la somme empruntée, la Municipalité offrit à M. de Sarrieu de lui servir provisoirement un intérêt annuel de 150 francs jusqu'au jour du règlement du terrain, ce qu'elle accepta. Ce provisoire dura depuis 20 ans, il est temps d'en finir, la dépense représente une bien petite somme aujourd'hui!

Lu et approuvé
St. Gaudens, le 17.3.1948
signé: le 1^{er} Préfet

Les crédits nécessaires seront prélevés au Ch. 12 Art 11 du B. 7. 1948

"Travaux et achats divers".

Le sous-seing privé, le devis descriptif et estimatif ainsi que le plan du terrain seront annexés à la présente délibération qui sera transmise à l'approbation de l'Autorité Supérieure.

Demande de M. Hourtault

M. Hourtault Propriétaire de l'usine dite "La Scierie légère des Pyrénées", place de l'Orme, en construction écrit que le transport des matériaux ne pouvant se faire que par le chemin très étroit des Amants dans lequel un camion ne peut manoeuvrer, il demande l'autorisation de démolir une partie du mur bordant le forail aux moutons et il s'engage à le reconstruire à ses frais, dès l'achèvement des travaux qui peuvent durer de six à sept mois.

Le Maire dit qu'il a déjà autorisé la Société en question et pense que l'Assemblée n'y verra aucun inconvénient. - Tous les Membres présents approuvent la réponse de M. le Maire.

Electrification Rte St Paul

Les habitants de l'Arrière de St Laurent ont adressé une pétition relative à l'installation du courant force dans leur quartier.

Il y a déjà plusieurs mois que la Municipalité a décidé de faire installer un quatrième fil dans tous les écarts n'ayant déjà demandé ou qui le demandent.

Eglise

Le Maire donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Cieré Doyen au sujet de travaux de réparation du plancher de l'Eglise. Il y aurait environ 200 m² de planches à remplacer (le bois est depuis plus de 50 ans). Les Membres de la Commission des travaux de laquelle fait partie M. Et Blancat Jeon, Charpentier se sont rendus sur place pour se rendre compte et estiment que ce travail est d'une nécessité impérieuse et qu'étant donné le coût actuel de la marchandise et de la main d'œuvre, il serait préférable d'employer le bois de châtaignier au lieu du pin des Landes beaucoup moins résistant à l'humidité surtout.

Un devis a été établi par M. Barousse entrepreneur de charpente, dont le Maire donne communication. Le prix du M² de parquet en châtaignier, non bouveté en bout de 24 m/m, pontelage changé au 2/3 est de 1070 francs.

Le Conseil décide de faire ce travail en bois de châtaignier pour une première tranche de 100 M² de planches et les crédits nécessaires au paiement seront prélevés sur les fonds libres de l'exercice 1948. - Ces travaux feront l'objet d'un traité de gré en gré entre la Commune et l'Entrepreneur Barousse.

Le Maire rappelle que par délibération du 3 Avril 1939, le C. M. avait décidé de céder à l'Administration des P. T. T. représentée par son Directeur Régional de Toulouse un terrain pour l'édification d'un hôtel de P. T. T.

Le 18 du même mois, par acte conclu devant M. le Préfet de la Haute Garonne, cette cession fut consentie sur la parcelle de terrain appartenant à la Commune d'une superficie de 1196 M² située Rue des Pyrénées (ancien jardin Olmé).

En 1946, à la suite de pourparlers engagés entre les P. T. T. et la Ville, il fut entendu que des modifications seraient apportées à l'emplacement

Vu et approuvé le 8/1/1948

Signé: Le 1^{er} Préfet

Hôtel des P. T. T.

dont l'Administration disposait déjà.

Il fut décidé de construire sur le milieu de tout le terrain en laissant des trois côtés (Est. Sud-Ouest) du bâtiment une rue de six mètres de largeur au minimum, et sur la partie Nord, une rue de 4 mètres minimum, à compter de la bordure de la route dite "rue des Tyrénies". Toutes ces rues seraient propriété de la commune qui ne cédait que la parcelle complémentaire de terrain nécessaire à la construction.

Le Maire donne lecture du duplicata de la lettre adressée par M. le Directeur Régional des F. E. E. Toulouse n° 280 Lx / 1 où il est dit entre autres:

" Non l'élaboration du C. M. dûment approuvé autorisant la cession de la parcelle complémentaire et habilitants le Maire, est indispensable "

" Il serait plus simple que la cession effectuée par acte du 18 Avril 1939 soit maintenue et que la parcelle complémentaire soit cédée en supplément, ce qui diminuerait la participation de la ville, avantage appréciable pour elle. "

Le Président demande donc à ses collègues de délibérer et de l'habilitent à conclure avec les F. E. E. les conventions et acte de cession correspondants.

L'Assemblée décide de faire siennes les conclusions de la Municipalité en fonction le 29 Mars 1946, autorise la cession de la dite parcelle complémentaire et autorise le Maire à conclure avec l'Administration.

Enfin, le Président rend compte de la visite que lui a faite un représentant du Directeur Départemental des Contributions Indirectes de Toulouse en compagnie de M. Cayolle. Il l'a informé que cette Administration avait l'intention d'installer à Montréjeau les bureaux de la Recette sidentaire, à la condition qu'on lui aide ou qu'on leur procure les locaux. - Momentanément, il n'est pas question d'appartement pour le fonctionnaire qui doit être nommé à ce poste, comme il est de la région, il pourra continuer à habiter chez lui.

Plusieurs noms de propriétaires d'immeubles sont indiqués et le Maire est chargé de se mettre en rapport avec ces personnes.

Le Maire demande à ses Collègues l'autorisation de se faire mandater l'indemnité forfaitaire pour frais de fonction de l'année 1947, soit 12000⁺. Accordé, à l'unanimité de Trente.

formulés par M^{me} V. Calvet, V^o Düs et E. Vires pour leurs fils affectés de la classe 1947 sont prises en considération et reçoivent un avis favorable du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.50.

Handwritten signatures: Gaubert, Chauvet, Rouet, Balle, H. M., P. M., and others.

Lu et approuvé
Le Maire le 14 Mars 1946
E. G. P. J. : Le Chef de Service

Local pour Com. Ind.

Frais de fonction du Maire

Vu et approuvé le 5.3.48
Signé : Le Maire

Demandes d'Allocations Militaires